

Aperçu d'informations

Filière « Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité »

À partir de la 3^e année

Contenu

1. Informations générales	2
1.1. Introduction à la filière	2
1.2. Partenaires	2
1.3. Données du RSI	2
2. Objectif et qualifications	3
2.1. Aperçu des objectifs	3
2.2. Qualifications, certificats et compétences	3
2.3. Perspectives	3
3. Contenu	3
3.1. Grille horaire 5 ^e + 6 ^e année	4
3.2. Grille horaire 3 ^e + 4 ^e année	4
3.3. Structuration	5
3.3.1. Formation générale	5
3.3.2. Langues et communication	5
3.3.3. Cours spécifiques	5
4. Orientation professionnelle et pratique	5
5. Comportement	5
6. Profil des apprenants & conditions d'inscription	6
6.1 Preuves requises	6
6.2. Entretien de coordination	7
6.3. Autres modalités d'inscription	7
7. Réglementation légale	8
8. Règlement de l'école et règles spécifiques	8

1. Informations générales

1.1. Introduction à la filière

La filière « **Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité** » de l'Institut Robert Schuman s'adresse aux jeunes intéressés par les métiers liés à la sécurité, par exemple auprès de la police, des pompiers, de l'armée ou dans la sécurité privée.

Dès la 3^e année, les élèves reçoivent une préparation proche de la réalité des métiers. Cette formation combine :

- Formation générale,
- Préparation sportive,
- Formation en langues,
- Les bases de la sécurité.

Une attention particulière est portée au sens des responsabilités, à l'esprit d'équipe, au sens de l'engagement ainsi qu'à un comportement respectueux.

Cette offre est unique en Communauté germanophone de Belgique et ouvre aux diplômés aussi bien des possibilités d'insertion directe dans des professions liées à la sécurité que l'accès à des formations et des études plus poussées.

1.2. Partenaires

La filière « **Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et de la Sécurité** » de l'Institut Robert Schuman est développée et mise en œuvre en étroite collaboration avec différents partenaires. Ces coopérations garantissent une formation proche de la pratique.

La filière bénéficie du soutien et de l'expertise des partenaires suivants : la Défense, la police, les pompiers, des acteurs de la sécurité privée ...

Les institutions partenaires mentionnées contribuent activement à ce que la formation soit axée sur la pratique et réponde aux exigences actuelles dans les domaines liés à la sécurité.

1.3. Données du RSI

Contact : Jean-Pierre Wetzels, coordinateur
Adresse : Rue de Verviers 89-93, B-4700 Eupen
Tél. : +32 (0)87 59 12 70 (centrale)

Courrier électronique : jean.wetzels@rsi-eupen.be
Site web : www.rsi-eupen.be

2. Objectif et qualifications

2.1. Aperçu des objectifs

L'objectif est de combiner une orientation professionnelle solide et une préparation optimisée aux métiers de la sécurité.

L'accent est mis sur les compétences techniques, sociales, linguistiques et sportives indispensables à ces domaines d'activité, ainsi que, de manière générale, une préparation aux formations ultérieures.

2.2. Qualifications, certificats et compétences

Les apprenants obtiennent dans le 3^e degré de nombreux attestations et certificats décrits dans le document d'information correspondant.

2.3. Perspectives

La formation diversifiée dispensée à l'Institut Robert Schuman offre aux diplômés un large éventail de débouchés professionnels et scolaires - tant dans le secteur public que dans le secteur privé, au niveau national et international. Ici aussi, des informations plus détaillées se trouvent dans le document du 3^e degré.

3. Contenu

La formation s'étend sur deux fois **deux ans** (3^e et 4^e années secondaires : préparation – 5^e et 6^e années secondaires : certification) dans le deuxième et le **troisième degrés de l'enseignement secondaire technique de qualification**.

3.1. Grille horaire 5^e + 6^e année

ANNÉE	5^e	6^e
Religion/Morale	2	2
Allemand langue d'enseignement	3	3
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Education physique	2	2
Mathématiques	2	2
Français 1 ^{ère} langue étrangère	4	4
Anglais 2 ^e langue étrangère	2	2
Néerlandais 3 ^e langue étrangère	2	2
Sciences appliquées	2	2
Préparation sportive	6	4
Défense, Prévention et Sécurité	6	11
Travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité	3	0
Total	36	36

3.2. Grille horaire 3^e + 4^e année

ANNÉE	3^e	4^e
Religion/Morale	2	2
Allemand langue d'enseignement	3	3
Histoire	1	1
Géographie	1	1
Education physique	2	2
Mathématiques	3	3
Français 1 ^{ère} langue étrangère	5	5
Anglais 2 ^e langue étrangère	3	3
Néerlandais 3 ^e langue étrangère	3	3
Sciences appliquées	2	2
Préparation sportive	6	6
Défense, Prévention et Sécurité	2	2
Droit civil	1	1
Informatique de gestion	2	2
Total	36	36

3.3. Structuration

3.3.1. Formation générale

- Allemand,
- Mathématiques,
- Histoire et géographie,
- Religion/morale,
- Sport.

3.3.2. Langues et communication

- Français,
- Anglais,
- Néerlandais,
- Promotion de la capacité de communication professionnelle,
- Enseignement partiellement en français par des externes.

3.3.3. Cours spécifiques

- Défense, Prévention et Sécurité,
- Droit civil et informatique,
- Sciences appliquées,
- Préparation sportive (force, endurance et natation),
- Travaux manuels et techniques en vue des métiers de la sécurité.

4. Orientation professionnelle et pratique

La filière accorde une importance particulière à l'**orientation professionnelle**. Grâce à des visites et des présentations de la police, des pompiers, de la Défense et des services de sécurité privés, les apprenants obtiennent un aperçu pratique des domaines professionnels potentiels.

Ceci sera complété en 5^e et 6^e année par d'autres visites, des moments de pratique et des camps.

5. Comportement

Pendant les activités externes, les apprenants sont soumis à l'autorité des personnes compétentes (p. ex. police, pompiers, armée) ainsi qu'au personnel de l'école et de la formation. Un comportement respectueux et discipliné est attendu. Il en va de même pour les cours dispensés à l'école.

6. Profil des apprenants & conditions d'inscription

Sont attendus :

- de la motivation pour les métiers de la sécurité ;
- une volonté de se développer sur le plan personnel et sportif ;
- une grande motivation, de la discipline et un esprit d'équipe ;
- une ouverture à des règles de conduite claires et à une attitude respectueuse ;
- une certaine compétence en français afin de suivre des cours de spécialisation dispensés en cette langue et un niveau d'allemand suffisant pour suivre tous les autres cours ;
- un caractère exemplaire, car les métiers de la sécurité s'accompagnent d'un devoir d'exemplarité.

Il n'est pas nécessaire de réaliser une performance sportive de haut niveau au début – mais il faut être en bonne santé et être prêt à améliorer sa condition physique.

6.1 Preuves requises

En plus des documents d'inscription habituels, les documents suivants sont nécessaires :

- **Preuve d'identité indiquant** que l'apprenant est citoyen d'un pays de l'UE/EEE, de la Suisse ou du Royaume-Uni ou de l'Irlande du Nord, **et** y a sa résidence principale ;
- **Extrait de casier judiciaire vierge (à partir de la 4^e année) :**
un **extrait du casier judiciaire (modèle 596-1) datant de moins de six mois** et attestant que l'intéressé remplit les conditions prévues à l'article 61, point 1, de la loi.
Ce document est nécessaire non seulement pour l'inscription au RSI, mais aussi pour toute inscription à une formation ou à une formation de spécialisation dans le gardiennage à laquelle les titulaires de l'attestation de compétence générale ont accès, ainsi que pour l'embauche dans une entreprise ou un service interne de gardiennage.
- **Certificat médical** d'aptitude. Ce certificat médical doit avoir **été établi au plus tôt 3 mois avant le début de l'année scolaire**.
Afin de permettre au médecin d'établir son certificat en connaissance de cause, l'intéressé et ses responsables légaux reçoivent la **fiche d'information** « Lignes directrices à l'intention du médecin en fonction de l'évaluation de l'aptitude médicale à la formation "**Aspirant(e) aux métiers de la Défense, de la Prévention et**

de la Sécurité” » ainsi qu'un modèle de certificat médical requis. Ces documents doivent être remis au médecin pour qu'il les utilise.

6.2. Entretien de coordination

La procédure d'inscription comprend un **entretien personnel obligatoire entre le coordinateur et l'intéressé ainsi que les responsables légaux.**

Cet entretien permet de faire un choix éclairé et conscient de l'orientation, d'éviter les déceptions et de s'assurer que la voie choisie correspond aux attentes et aux possibilités de l'apprenant.

6.3. Autres modalités d'inscription

Le nombre de places est limité à **24 apprenants par année.**

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en ligne ou sur place aux dates d'inscription. Ils ne sont toutefois prioritaires pour l'attribution des places que lorsque leur dossier est entièrement clôturé, c'est-à-dire lorsque les preuves du respect des conditions d'inscription et toutes les informations requises ont été fournies.

Protection des données :

L'Institut Robert Schuman est le responsable du traitement de vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et à ses dispositions d'exécution. Il n'utilise ces données que dans le but et pour la durée indiqués. Les données sont utilisées aussi bien pendant la formation qu'après la formation, tant que cela est nécessaire pour garantir la qualité de la formation, y compris l'évaluation. L'école est autorisée à transmettre des données personnelles à des partenaires pertinents pour la formation. Vos droits personnels font donc l'objet d'une attention particulière. Vous trouverez de plus amples informations sur le respect de vos droits sur le site www.rsi-eupen.be/datenschutzerklaerung. Vous pouvez contacter notre responsable de la protection des données, M. Holger Cremer, à l'adresse datenschutz@rsi-eupen.be. Les plaintes relatives à la protection des données peuvent être adressées à l'autorité de protection des données, rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles. Pour plus d'informations : www.datenschutzbehörde.be.

Les données personnelles des apprenants sont utilisées conformément à la protection des données et en tenant compte de l'assurance qualité.

Le RSI se réserve le droit de procéder à des adaptations en cas de modification du cadre légal.

7. Réglementation légale

La législation fixe les conditions d'accès et de participation. L'aptitude personnelle et médicale doit être garantie avant le début de la formation ainsi que pendant toute sa durée – en particulier pour les activités liées à la sécurité. Les éventuels changements pertinents après l'inscription doivent être communiqués immédiatement au coordinateur.

Le respect de ce cadre légal est une condition préalable à l'inscription et à la poursuite de la formation ainsi qu'à des perspectives professionnelles et de formations ultérieures dans le secteur de la sécurité.

8. Règlement de l'école et règles spécifiques

Le règlement général de l'école ainsi que le complément spécifique à cette filière sont obligatoires pour tous les apprenants.

- Les apprenants et les responsables légaux prennent connaissance de ces deux documents à travers leur signature.
- Les apprenants s'engagent à respecter de manière exemplaire les règles de conduite établies.
- Les tuteurs légaux doivent soutenir et respecter cette démarche.

Les dispositions spéciales liées à la sécurité ou les adaptations ultérieures sont communiquées par écrit si nécessaire et sont également contraignantes.

J'ai lu attentivement le présent règlement ainsi que l'annexe au règlement de l'école, je les ai compris et je déclare les accepter par ma signature.

Date :

Nom de l'élève :

Signatures : Élève

Responsable légal 1 + le cas échéant 2

« Document lu et approuvé dans son intégralité ».

Document d'information version 2026 – Inscriptions à partir de la 3^e année